



Rhône-Alpes, Savoie
Brides-les-Bains
Vignotan La Parade

Centrale hydroélectrique de la Perrière dite centrale de Vignotan actuellement EDF

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004083

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2018

Cadre de l'étude : enquête thématique départementale Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie

Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : centrale hydroélectrique

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Réseau hydrographique : Le Doron ; bassin-versant de la vallée des Dorons

Références cadastrales : 2017, C, 1181, 1182, 1184, 1185, 1187, 1188, 1189, 1191, 1192, 1193, 1194 (bâtiments), 1167, 1171, 1187, 1182 (chambre de mise en charge et conduite)

Historique

En 1898, la Compagnie générale d'Électrochimie de Bozel envisage de créer un aménagement hydroélectrique pour alimenter son usine de Château-Feuillet située à Petit-Coeur (IA73003928). Pour cela, elle achète des droits de riveraineté et de dérivation sur le Doron ainsi que des terrains appartenant aux communes de Bozel, de Montagny, de La Perrière et de Brides-les-Bains.

En 1899 et 1900, la Compagnie acquiert aussi les droits et les terrains de nombreux particuliers sur ces mêmes communes (FR.AD073, 4Q10823). En 1906 et 1907, des jaugeages quotidiens du torrent sont effectués en vue de l'aménagement appelé "la chute du grand Doron" (hauteur de chute envisagée : 188 mètres).

Le 27 novembre 1913, la Compagnie générale d'Électrochimie de Bozel demande officiellement l'autorisation de dériver les eaux du Doron. Le projet prévoit un barrage mobile un peu en aval du Pont du Fey appelé le Grand Pont. Par délibération du 2 septembre 1917, le conseil municipal de Brides-les-Bains se montre favorable à la construction de la centrale "à l'exclusion formelle de toute autre usine de produits chimiques ou à fumées nuisibles à l'agriculture et à la station thermale". L'autorisation de dériver le Doron est accordée par arrêté préfectoral du 15 avril 1918 avec une échéance de deux ans pour réaliser les travaux. Dans une lettre du 28 juin 1918, la Compagnie sollicite un délai de quatre ans en raison de la difficulté de trouver des matériaux et de la main-d'œuvre dans le contexte d'après-guerre. Le 4 novembre 1919, la Compagnie demande un nouveau délai. A cette date, les travaux n'ont toujours pas commencés. Entre temps, est parue la loi du 16 octobre 1919 sur l'énergie hydraulique dont l'article 2 place sous le régime de la concession les centrales dont la puissance est supérieure à 500 kilowatts, ce qui est le cas de la chute de la Perrière (FR.AD073, S153). Le 24 avril 1924, M.Seynes administrateur délégué de la Société industrielle de produits électrochimiques Bozel-Lamotte (siège : 9 rue de Milan à Paris) demande au ministre des Travaux Publics de transformer en concession l'autorisation accordée le 16 octobre 1919 pour la chute de la Perrière. Dans le mémoire descriptif du projet, il indique que "L'emplacement de l'usine a été choisi en amont de Brides et assez loin de façon à ne pas nuire à la beauté du site et à ne pas gêner la clientèle de cette station thermale." La centrale doit être équipée de 6 groupes de 4000 kW chacun composés de une ou deux turbines Pelton à axe horizontal (FR.AD073, S92). Dans une délibération de séance du 17 mai 1925, la Chambre de commerce affirme "Ce projet fait partie du plan général d'aménagement des chutes d'eau des Alpes françaises, il ne peut donc à ce titre, que recevoir un avis très favorable de la Chambre de commerce, Mais il convient de rappeler une fois de plus, que si notre

département est l'un des plus riche de France par la puissance de ses installations hydroélectriques, il est loin d'occuper le rang auquel il a droit pour l'utilisation de l'énergie électrique d'usinage et de transformation" (FR.AD073, S153).

En 1925 la Société Bozel-Malétra et la Société Force et Lumière fondent la Société du Grand Doron (capital : 10 millions de francs, siège social : 5 rue de la Poste à Chambéry, siège administratif : 9 rue de Milan à Paris, président : Louis de Seynes). Bozel-Malétra, apporte à la nouvelle société les études, les plans, les travaux, les devis etc. de la chute de la Perrière (FR.AD073, 4Q10823). L'objectif est de partager l'électricité produite par la centrale entre les usines Bozel-Malétra (Château-Feuillet et le Villard) et le réseau de distribution de Force et Lumière (FR.AD073, S92). La concession de la centrale est accordée à la Société du Grand Doron le 8 septembre 1926 (*Journal officiel de la République française*, 1926). La centrale est mise en service en 1927. Deux groupes produisent de l'énergie pour la Société Force et Lumière et quatre groupes sont destinés aux usines Bozel-Malétra.

En 1946, la centrale est nationalisée par EDF. A partir de 1976, le service de la production hydraulique lance une vaste campagne de chantier de rénovation de centrales. Dans le cadre de ce programme, la galerie d'amenée et la conduite forcée de la centrale de Vignotan sont remplacées. En 1985, l'usine est entièrement reconstruite au même emplacement. Elle est équipée de deux groupes Francis horizontaux de 18 MVA.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle (), 4e quart 20e siècle ()

Dates : 1927 (daté par source), 1985 (daté par source)

Description

La centrale se trouve en rive droite du Doron, juste en aval du Pont des Charmes. Elle a été entièrement reconstruite en 1985. De plan rectangulaire sur un niveau, elle possède une structure métallique avec des murs en tôle. Le toit est en tôle. Le poste de transformation situé à proximité immédiate est construit dans le même style architectural que la centrale. La prise d'eau qui alimente le site est située au Grand Pont (commune de Bozel). Elle prend la forme d'un barrage en béton de six mètres de haut. Celui-ci est suivi d'une chambre de décantation et d'une galerie d'amenée creusée dans la roche. Elle débouche sur une chambre de mise en charge d'où part la conduite forcée. Cette chambre de mise en charge date de 1928. C'est le seul élément architectural de la centrale d'origine qui est toujours visible.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : métal

Matériau(x) de couverture : métal en couverture

Plan : plan rectangulaire régulier

Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée

Énergies : énergie électrique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

La centrale se trouve en contrebas du hameau de Vignotan, non loin de l'emplacement d'un ancien moulin (IA73004068). Jusqu'à la nationalisation de l'électricité, la centrale de Vignotan avait une originalité : celle d'être exploitée par deux sociétés ayant deux types de consommation différentes. En effet, la Société Bozel-Malétra utilisait l'énergie pour les besoins de ses usines tandis que la Société Force et Lumière l'envoyait sur son réseau.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **FR.AD073, 83S27, La Perrière, 1861-1938.**
FR.AD073, 83S27, Fonds de la Préfecture, Service hydraulique, La Perrière. Affaires diverses (1869-1938).
Usines : scierie Chedal-Bornu, et moulin (1861-1866), scierie Chevalier et Chedal B. (Doron, 1869-1870),
Chevalier (1879), 1861-1938.
AD Savoie : 83S27
- **FR.AD073, S153, 1909-1949.**

FR.AD073, S153, Fonds de la Préfecture : Transports, Énergie, Service hydraulique. Énergie. Production électrique. Chutes. Concessions : affaires diverses (usine de Feissons-sur-Isère ; chute du Grand-Doron, etc.), 1909-1949.
AD Savoie : S153

- **FR.AD073, S92, 1919-1948.**

FR.AD073, S92, Fonds de la Préfecture : Transports, Énergie, Service hydraulique, Chutes - Perrière (la) - (Aménagement du Doron de Bozel) - Dossier d'enquête, 1919-1948.
AD Savoie : FR.AD073, S92

- **FR.AD073, 4Q10823, 1925.**

FR.AD073, 4Q10823, Conservation des Hypothèques de Moûtiers, Transcription des actes, Transcription des actes translatifs de propriété d'immeubles, Volume 404, 22 janvier-11 mars 1925.
Article 65.
AD Savoie : 4Q10823

- **FR.AD073, S1383, 1926-1931.**

FR.AD073, S1383, Service des Ponts et chaussées : personnel, entretien du réseau routier, lacs et cours d'eau, service hydraulique et voies ferrées, service hydroélectrique, Demandes et attributions de concessions pour la construction des lignes H.T. : Concession d'une ligne électrique de l'usine de la Perrière à l'usine de Château-Feuillet 1906, 1926-1931.
AD Savoie : S1383

- **Journal officiel de la République française, 1926.**

Journal officiel de la République française. Lois et décrets, 16 novembre 1926.

Bibliographie

- **G.Maurin (dir.), Histoire du service de la production hydraulique, 1995.**

G.Maurin (dir.), Histoire du service de la production hydraulique 1946-1992, Association pour l'histoire de l'électricité en France, 1995.

Annexe 1

Rapport de gendarmerie, 10 mars 1926 (FR.AD073, S92).

Ce jour d'hui dix mars mil neuf cent vingt-six à quatorze heures,

Nous soussigné, BUFFAZ, Alexandre, maréchal des logis chef de gendarmerie, à pied à la résidence de Bozel, département de la Savoie, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, ayant appris qu'un accident grave s'était produit sur les chantiers de dérivation des eaux du "Doron" de Bozel, à l'entreprise Dalberto à la Perrière, nous nous sommes rendu sur les lieux et nous avons recueilli les renseignements suivants :

1° M. Charrut, Frédéric, 33 ans, conducteur des travaux à l'entreprise Dalberto à la Perrière déclare :

"Vendredi dernier, 5 courant, vers 16h30, une équipe d'ouvriers était occupée au bisage d'une galerie, fenêtre n°8, lorsqu'un éboulement de terre et de charbon s'est produit. Un des ouvriers a été pris sous le remblai. Aussitôt, ses camarades l'ont dégagé et ils ont constatés qu'il avait la jambe droite fracturée. Le blessé se plaignait en outre de souffrir de douleurs internes. Les premiers soins lui ont été donnés par le Docteur Mathieu de Brides-les-Bains et le même jour, il a été transporté à l'hôpital d'Albertville. L'un des autres ouvriers de l'équipe n'a eu qu'une légère contusion. Ce sont les deux seuls atteints. Ces sortes d'accidents étant assez fréquents dans les travaux souterrains et la vie du blessé hospitalisé n'étant pas en danger, je n'ai pas cru devoir vous prévenir. Jusqu'à présent je n'ai jamais averti la gendarmerie pour des accidents de ce genre. J'ai d'ailleurs rempli les formalités nécessaires pour l'assurance. Le boisage a été fait régulièrement ; aucune imprudence n'a été commise par les ouvriers". Lecture faite, persiste et signe.

2° à 15h20, M.Mazzeli, Jacques, 32 ans, sujet italien, chef de poste à l'entreprise Dalberto à la Perrière, déclare :

"Vendredi dernier, vers 16h30, j'étais occupé avec trois ouvriers, à placer un cadre à l'avancement de la fenêtre n°. Nous avions déjà disposé les marches avant, planches qui servent de protection au plafond, lorsqu'un mètre-cube et demi environ de terre et charbon s'est détaché du plafond en brisant les planches. L'ouvrier Tamone a eu les jambes prises sous le déblai. Nous l'avons dégagé immédiatement ; j'ai à ce moment constaté qu'il avait la jambe droite fracturée. Le blessé se plaignait en outre d'avoir la respiration gênée. Il a été transporté sans retard au bureau de l'entreprise où il a

reçu les soins du docteur Mathieu, puis il a été dirigé sur l'hôpital d'Albertville. Un autre ouvrier, le nommé Vanin, Jean, a eu une légère contusion à la jambe. Un repos de vingt jours lui a été prescrit par le docteur. Toutes les mesures de protection ont été prises pour la pose de ce cadre en évitant toute imprudence. Le troisième ouvrier, ainsi que moi même n'avons pas été blessés et avons continué notre travail. Lecture faite, persiste et signe.

3° à 16 heures, M.Arriat, Maurice, 32 ans, ingénieur à l'entreprise Dalberto déclare :

"Je me trouvais à mon bureau au moment où l'on m'a prévenu de l'accident survenu à la fenêtre n°8. Aussitôt, j'ai fait prévenir M. le Docteur Mathieu pour donner des soins au blessé. Le chef de poste et les ouvriers occupés à la fenêtre n°8 sont tous des spécialistes aux travaux souterrains. Dix minutes avant l'accident, le chef mineur était venu contrôler le travail ; il n'avait rien remarqué d'anormal, les précautions avaient été prises. J'ajoute que je visite au moins une fois par jour les galeries. De plus le chef mineur y est en permanence et tous deux, nous veillons strictement aux mesures de sécurité ". Lecture faite, persiste et signe.

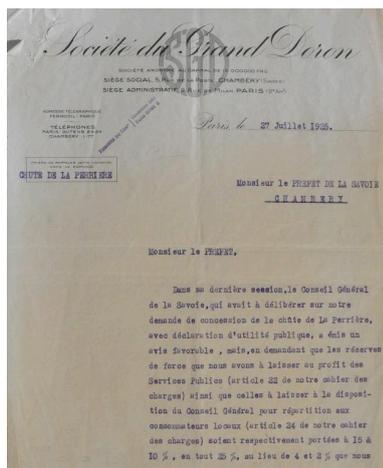
4° à 16h30, M.Vanin, Giovanni, 25 ans, sujet italien, ouvrier mineur à l'entreprise Dalberto à la Perrière, déclare :

" Le 5 courant, vers 16h30, j'étais occupé avec mes camarades, Tamone, Capelli et le chef de poste Mazelli à placer un cadre à l'avancement de la fenêtre n°8. Nous avons déjà placé les marches-avant et nous nous apprêtons à disposer le cadre lorsqu'une certaine quantité de terre et de charbon s'est détachée du plafond de la galerie, brisant les marches-avant, Tamone a eu les jambes prises sous l'ébouleis. Un caillou m'a atteint à la jambe droite me faisant une légère contusion. Capelli et Mazzeli n'ont eu aucun mal. Après avoir dégagé Tamone, nous avons constaté qu'il avait la jambe droite fracturée. Il se plaignait en outre de douleurs au thorax. Aussitôt, nous l'avons fait transporter au bureau de l'entreprise où il a reçu les soins du Docteur Mathieu. Ma blessure n'est pas grave, néanmoins le Docteur m'a prescrit vingt jours de repos. Lecture faite, persiste et signe.

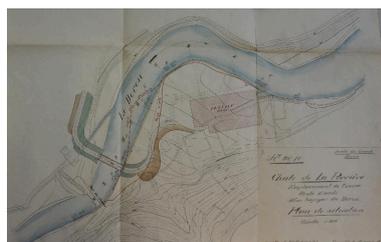
Les ouvriers italiens interrogés ont satisfait aux obligations sur le séjour des étrangers en France ; ils ne figurent sur aucun des signalements de la brigade. [...]

Fait et clos à Bozel, le 10 mars 1926.

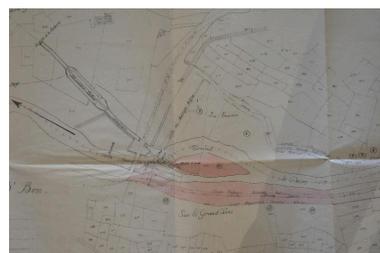
Illustrations



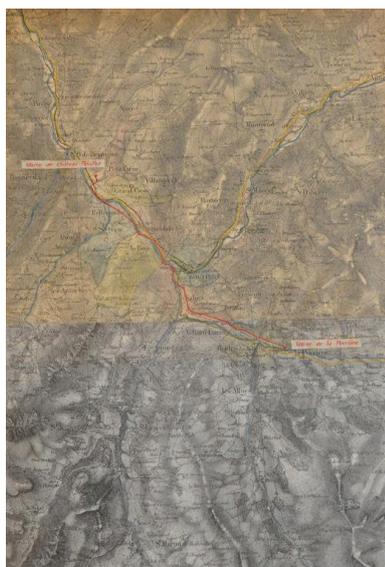
Papier en-tête de la Société du Grand Doron, 1925 (FR.AD073, S92).
IVR84_20187300193NUCA



Plan de la centrale, 1925
(FR.AD073, 83S27).
IVR84_20187300115NUCA



Plan de la prise d'eau, 1926 (FR.AD073, S92).
IVR84_20187300194NUCA



Tracé de la ligne électrique entre la centrale de la Perrière et l'usine de Château Feuillet à Petit-Coeur, 1928 (FR.AD073, S1383).
IVR84_20167302626NUCA

Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300199NUCA



Vue de la chambre de mise en charge depuis le Pont des Charmes, 2017.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300196NUCA



Cadastre actuel, 2017.
IVR84_20187300192NUCA

Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300200NUCA



Détail de la chambre de mise en charge, 2017.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300195NUCA

Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300198NUCA

Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300201NUCA



Vue générale de la centrale depuis le Pont des Charmes, 2017.
Phot. Clara Bérelle
IVR84_20187300197NUCA

Dossiers liés

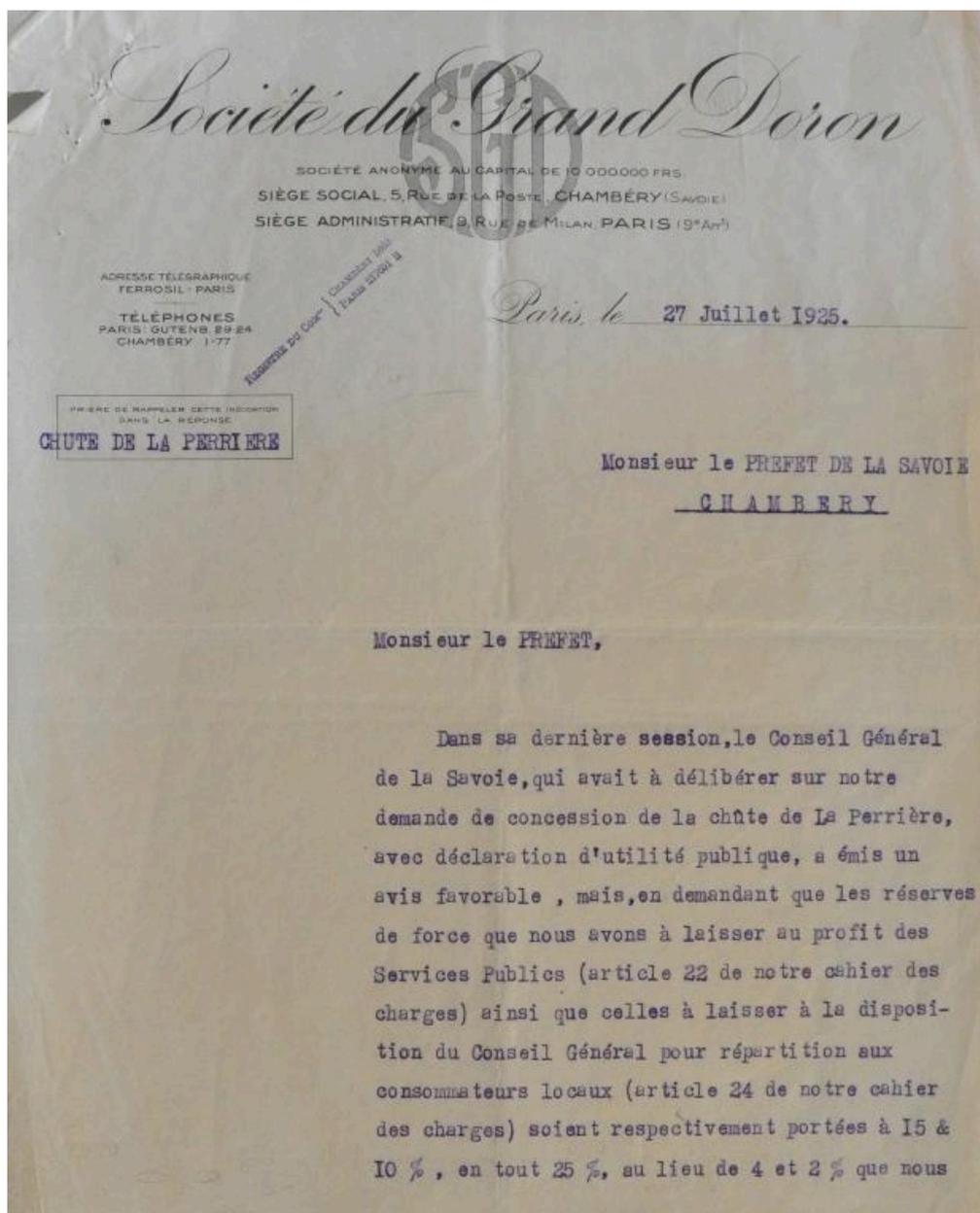
Dossiers de synthèse :

Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Clara Bérelle

Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc

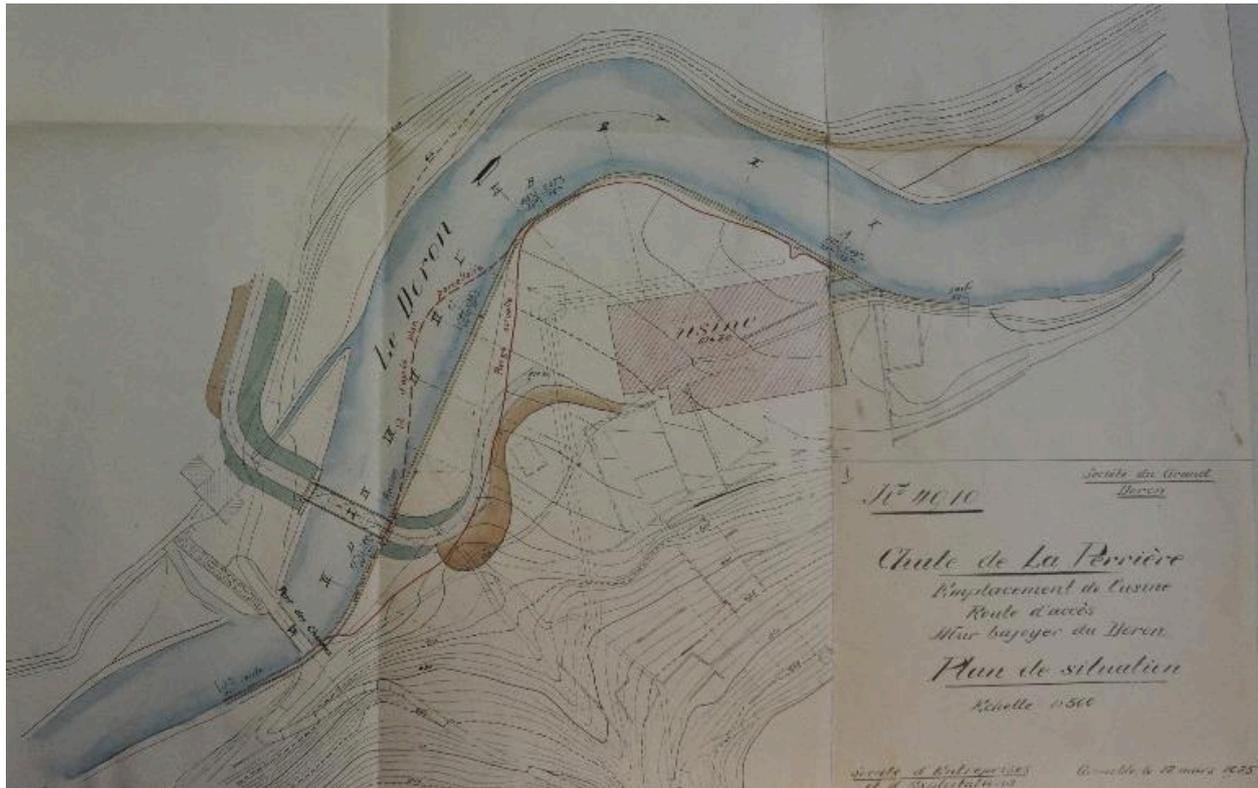


Papier en-tête de la Société du Grand Doron, 1925 (FR.AD073, S92).

IVR84_20187300193NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de la centrale, 1925 (FR.AD073, 83S27).

IVR84_20187300115NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

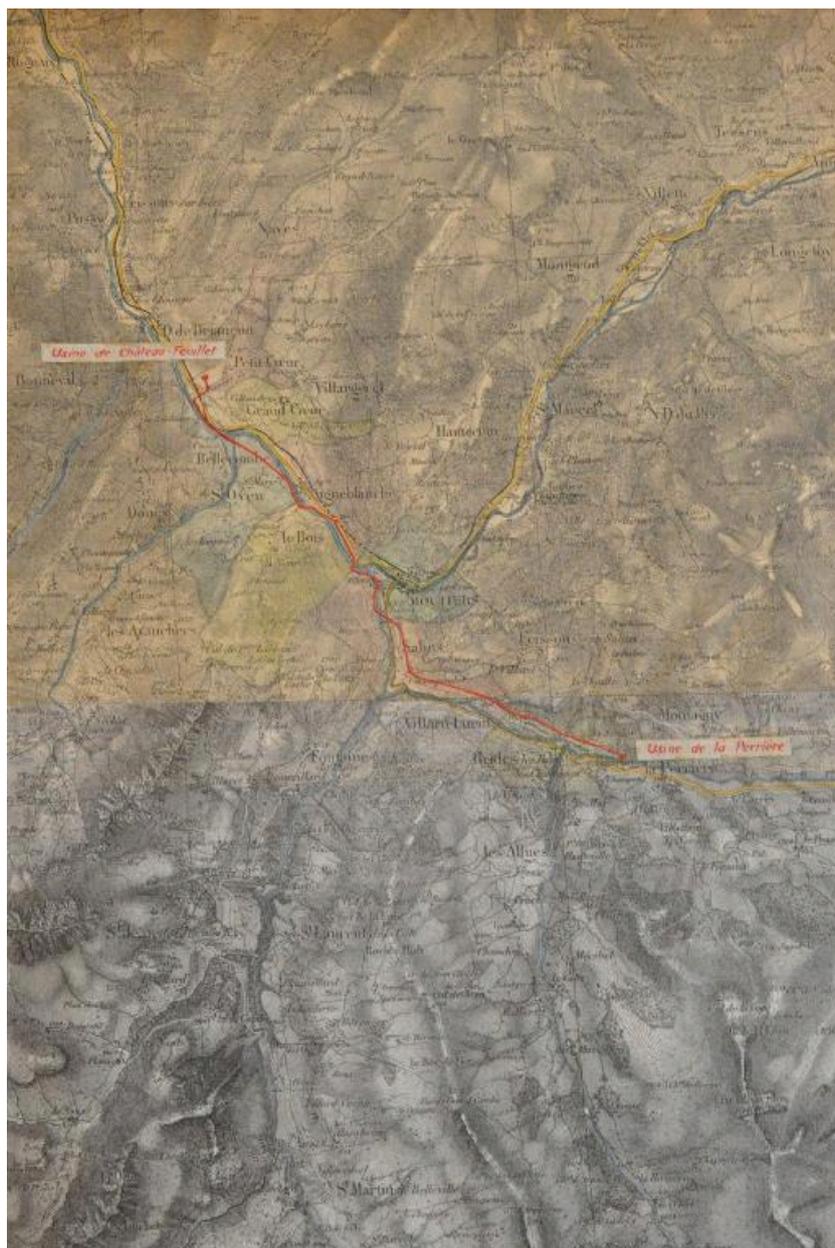


Plan de la prise d'eau, 1926 (FR.AD073, S92).

IVR84_20187300194NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Tracé de la ligne électrique entre la centrale de la Perrière et l'usine de Château Feuillet à Petit-Coeur, 1928 (FR.AD073, S1383).

IVR84_20167302626NUCA

© Archives départementales de la Savoie

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

IVR84_20187300198NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

IVR84_20187300199NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

IVR84_20187300200NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

IVR84_20187300201NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation



Vue de la chambre de mise en charge depuis le Pont des Charmes, 2017.

IVR84_20187300196NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Détail de la chambre de mise en charge, 2017.

IVR84_20187300195NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la centrale depuis le Pont des Charmes, 2017.

IVR84_20187300197NUCA

Auteur de l'illustration : Clara Bérelle

© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation